

# Les CDI en réseau académique

## fin d'une époque mais continuité dans l'accompagnement

Jean-Paul Thomas

DOCUMENTALISTE  
CRDP DE BRETAGNE

*Juin 2004 : l'académie de Rennes décide d'abandonner le logiciel documentaire Superdoc, pourtant au cœur de son plan pour la documentation depuis quinze ans.*

**1** 989... Inspection, services académiques, CRDP, IUFM décident de collaborer avec les collectivités territoriales pour mener à bien l'informatisation des CDI. Concernant l'ensemble des établissements du second degré, cette action associait la disponibilité des matériels et des logiciels, mais intégrait aussi la formation, l'accompagnement et la disponibilité des données documentaires.

### Choix techniques, accompagnement, formation, données

Sur le plan technique, le projet a été construit autour du logiciel Superdoc, qui avait été jugé le plus adapté compte tenu notamment de ses possibilités d'évolution et d'ouverture. Afin de faciliter la mise en œuvre et – déjà – l'assistance aux utilisateurs, une structure documentaire a été définie au niveau académique et adoptée par tous les établissements comme paramétrage de base de Superdoc. Cette configuration a notamment permis de réaliser les échanges et mutualisations de notices, en s'appuyant sur un guide de saisie commun.

En matière d'accompagnement et de formation, une « cellule CDI » commune CRDP-Rectorat a été chargée du pilotage de l'opération. Constituée de cinq personnes, elle a eu en charge la gestion et l'animation d'un réseau de formateurs, les « tuteurs CDI », documentalistes en situation chargés d'assurer l'assistance de proximité ; elle a aussi coordonné un réseau d'indexeurs assurant les dépouillements de périodiques, dont les notices sont diffusées ensuite par le CRDP de Bretagne. Celui-ci a veillé à compléter cette offre par des sélections d'ouvrages

documentaires et de fiction issues du travail de comités de lecture. Parallèlement, la cellule CDI a aussi assuré la mise en place des actions de formation nécessaires pour les enseignants-documentalistes.

### Évolutions technologiques, évolutions documentaires

La mise en place du projet a commencé au moment où les premiers réseaux poste à poste ont vu le jour, avec la possibilité, alors très novatrice, de partager l'accès à des données documentaires sur plusieurs postes. Les CDI, portés par la dynamique du projet, ont été les premières composantes du développement des réseaux, alors que les expérimentations nationales n'étaient pas encore lancées.

À partir de 1999, la cellule CDI est fusionnée avec le service académique chargé de l'informatique pédagogique. Pour les documentalistes, c'est le début de la remise en cause du CDI comme unique lieu d'accès à l'information dans l'établissement, mais aussi l'occasion – voire la nécessité – de trouver la place de la fonction documentaire dans un système qui devient transversal. La démarche d'accompagnement de l'académie de Rennes s'est poursuivie dans ce nouveau contexte, en contribuant à la valorisation du traitement de l'information, notamment comme une réponse à l'abondance non organisée d'Internet. La prise en compte des besoins de formation des élèves à l'usage de ce nouvel outil et l'intégration de la notion d'intranet s'en sont trouvées facilitées.

### Des exploitations documentaires facilitées

S'agissant des données documentaires, l'arrivée d'Internet avait permis de compléter le dispositif existant en mettant en place un système de mutualisation en ligne des notices d'ouvrages documentaires (projet Barde) et des notices de revues techniques et professionnelles (projet Doctec à présent géré par les responsables de la

coordination des documentalistes de l'enseignement privé en Bretagne). Base de données en ligne et listes de diffusion ont donné un souffle nouveau à la mutualisation, jusqu'alors bridée par les contraintes de l'échange physique.

Cependant, l'informatisation des CDI progressait dans l'ensemble de la France, accompagnée par une offre élargie de services documentaires. Memolog a depuis longtemps laissé la place à BCDI, dont l'implantation s'accroît rapidement et devient largement majoritaire. Les Mémonotices, Mémodocnet et MémoÉlectre connaissent aussi un large développement, et un accord est conclu entre les CRDP de Bretagne et de Poitou-Charentes pour un dépouillement partagé, chacun assurant la diffusion à ses usagers dans son propre format.

Le début des années 2000 voyait par ailleurs la création de la liste des documentalistes de l'académie, Ardoc, à laquelle sont maintenant abonnés 65 % des collègues, puis l'ouverture de la plateforme de travail collaboratif Phares-documentation<sup>1</sup> (223 inscrits), qui accueille les travaux des groupes et propose des services d'information : espaces de publication et de mutualisation de ressources, espace de travail de groupe, liens RSS, etc. Les anciens tuteurs ont laissé la place aux accompagnateurs en documentation ; ils utilisent Phares comme support d'échanges, dans le droit fil des actions engagées par l'académie en matière d'assistance aux utilisateurs.

## De Superdoc à BCDI

En 2002, la société Aidel annonce l'arrêt du développement de Superdoc et sa décision de le remplacer par Superdoc Premium, adaptation française du logiciel américain DbTextWorks.

Cette situation nouvelle est l'occasion de faire le point sur les usages et pratiques, d'analyser à nouveau les besoins et leur évolution, afin de préparer l'avenir et de faire des propositions d'évolution du dispositif.

À l'initiative de l'inspection de la vie scolaire, le groupe « atelier-CDI » (CRDP, IUFM, rectorat, enseignement privé...) va conduire cette analyse et étudier l'offre logicielle en présence. Recensements de pratiques innovantes, avis d'experts, enquête auprès des documentalistes... autant de moyens qui ont été mis en œuvre pour une analyse aussi objective que possible<sup>2</sup> (voir encadré ci-contre). La décision de ne pas adopter Superdoc Premium s'est imposée. BCDI 3 sera choisi dans les établissements nouvellement créés, et les documentalistes nouvellement nommés dans l'académie pourront proposer une évolution vers l'adoption de ce logiciel. Dans le souci de faciliter la transition,



**« Une structure documentaire a été définie au niveau académique, et adoptée par tous les établissements... »**

l'ensemble des instances académiques poursuivra l'accompagnement de Superdoc 2000 ; le CRDP de Bretagne continuera la diffusion des notices éditées par le CRDP de Poitou-Charentes au format Superdoc 2000 (notamment Mémodocnet). À terme cependant, les services spécifiques développés dans l'académie céderont progressivement la place à une exploitation concertée des services existants.

## Et demain ?

Au-delà de choix techniques, les travaux ont également montré la nécessité de mieux situer la fonction documentaire dans l'établissement scolaire. Pour y parvenir, les établissements sont incités<sup>3</sup> à mettre en place de véritables politiques documentaires. Cette évolution, fortement appuyée aujourd'hui par la publication du rapport de l'inspection générale, justifie, plus peut-être encore qu'auparavant, l'existence d'un dispositif académique global d'accompagnement, fédérant l'ensemble des acteurs. C'est la mission confiée à l'atelier-CDI, dans la continuité de ses travaux antérieurs.

La période à venir est celle de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques resituant le CDI et les fonctions documentaires au cœur de l'établissement. Les évolutions techniques seront encore nombreuses et à la problématique de l'intranet vient déjà s'ajouter celle des espaces numériques de travail. Documentalistes, usages et outils documentaires devront trouver leur place dans ces nouveaux environnements, par l'organisation d'un système d'information. ●

### Quelques constats à propos de Superdoc

- Le logiciel, choisi en 1989 pour sa souplesse et la possibilité de créer des bases sans structure prédéfinie, n'a été utilisé dans la grande majorité des CDI que dans ses fonctions classiques de référencement de documents secondaires à partir d'une seule base.
- L'attrait du document primaire, sur un rayon ou sur Internet, est très fort pour les élèves. L'interrogation de la base du CDI n'est pas « naturelle » s'il n'y a pas une forte incitation des documentalistes.
- Dans la plupart des établissements, les enseignants de disciplines ne se sont jamais vraiment approprié le logiciel documentaire, considéré comme un outil professionnel complexe.
- Les documentalistes sont satisfaits du logiciel en tant qu'outil de gestion documentaire mais trouvent souvent la recherche trop complexe et regrettent qu'il soit difficile à interroger en plein texte ; ils souhaitent une interface d'interrogation en mode web, notamment dans l'optique d'une meilleure intégration dans l'intranet d'établissement.
- Une mutualisation des données plus importante est souhaitée ainsi qu'une offre de données documentaires plus étoffée à l'instar de ce que propose le CRDP de Poitou-Charentes.